



## Non respect de la Garde enfant

-----  
Par Sand11

bonjour , mon ex conjoint devez me ramenez mon enfant de 7 ans le 25 décembre comme convenu par message téléphonique et sachant que pour le moment il n'y as eu de jugement pour la garde , et ce matin il me dit finalement je donne le petit a ma mère ( donc la grand-mère de l'enfant) et elle part avec jusqu'à la rentrée des classes a 800 km du lieu ou nous habitons.  
A t'il le droit de faire ça ? merci d'avance .

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous dites qu'il n'y a pas eu de jugement. Donc chaque parent fait ce qu'il veut concernant l'enfant.  
Vous devriez saisir le JAF.  
Et ce n'est votre "conjoint" que si vous êtes mariés ... et dans ce cas il faut d'abord divorcer.

-----  
Par Sand11

En effet c'est plutôt mon ex copain et nous passons le 7 janvier 2026 au tribunal concernant la garde .